



## AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 1/2023/0101/153 du 27 décembre 2023 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, la société LIDL BELGIUM GMBH & CO KG a été autorisé à l'exploitation d'un magasin pour la vente au détail, des installations de production de froid et de stockage de substances et mélanges classés à Mersch, rue Edouard Kraus.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent faire appel contre l'autorisation susdite auprès du Tribunal Administratif.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir le jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 15 janvier 2024

le secrétaire,

pour le bourgmestre  
l'échevin,